L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

Louisiane.

Le *Courrier des Opelousas* nous fournit les informations suivantes sur les effets de la tempête :

Notre propre paroisse n'a pas échappé à cette visite des éléments en fureur.

A Plaquemine Brulée, on nous dit que des maisons ont été renversées ; dans le voisinage du Grand Coteau on a éprouvé également des dégâts semblables ; mais la tempête a été plus forte encore à Waxia.

A 11 heures, jeudi soir, le vent semblait avoir pris la nature et la force d'un violent tourbillon courant à toute vitesse, frappant le coin de l'habitation de Mr John Bihm, et prenant une direction Est sur une largeur d'environ deux cents yardes, arrachant des arbres à droite et à gauche ainsi que les barrières du clos de John Fahey, et renversant et écrasant son moulin à coton, une forte et immense bâtisse.

Une balle de coton qui allait être ficelée a été déchirée et le contenu éparpillé sur les plants de coton dans le clos, ressemblant à un champ couvert de neige.—Rencontrant alors la rangée de cabanes, le vent, dans toute son impétuosité, en a renversé plusieurs et endommagée considérablement les autres. Personne des affranchis qui habitaient ces cabanes n'a été tué ; deux seulement ont reçu de légères blessures. Deux cheminées de la résidence de M. Fahey ont été abattues, et alors la tempête est rentrée dans le bois, faisant un jouet des gros chênes, les tordant, les déracinant ou les brisant ; et poursuivant sa marche dévastatrice à travers le bayou dans la direction Nord-Est.

En notre ville ou dans nos environs, on ne pouvait guère se douter des effets si terribles du vent en d'autres lieux ; car c'est à peine si nous avons eu quelques vieilles barrières renversées.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

—Nous avons des rapports sur les ravages causés par le vent et la pluie au coton dans notre paroisse, la semaine dernière, qui diffèrent beaucoup entre eux. Nous croyons cependant pouvoir présumer qu'après tous ces derniers avis, la récolte n'atteindra pas d'une moitié le chiffre sur lequel on pouvait compter en août dernier. Si le temps peut continuer au beau tout le coton sera bientôt ramassé.

—Nous apprenons que l'*Echo* du Lac Charles du 23 courant, que Jules Guidry, accusé de meurtre sur la personne de John Boat au Lac Charles, le mois passé, vient d'être trouvé coupable par le jury. Le verdict, n'étant pas qualifié entraîne la peine de mort.

OFFRE D'UNE COUPE A Mr. THIERS.

Les délégués des sociétés françaises de Genève sont allés à Onchy offrir une coupe à Mr. Thiers. Un discours a été prononcé par Mr. Hilaire, professeur de l'Université de Genève, au nom des résidents français de cette ville et un autre par Mr. Lacressonnière, au nom des sociétés françaises de Lausanne. Mr. Thiers a répondu à ces deux harangues.

Après la réponse de Mr Thiers au discours de Mr de Lacressonnière, tous les délégués sont venus serrer la main du président de la République, et les dames qui les accompagnaient ont offert de superbes bouquets à Mme Thiers et Mlle Dosne.

La coupe offerte à Mr Thiers est fort belle ; elle a environ 50 centimètres de hauteur, elle est contenue dans un superbe écrin et porte l'inscription suivante sur l'un des côtés :

A THIERS
LE LIBÉRATEUR DU TERRITOIRE.
Colonie française de Genève.

Du côté opposé se trouvent entrelacées les deux lettres A. et T.

Un banquet a réuni ensuite les citoyens français à l'hôtel d'Angleterre.

Le soir, Mr Thiers a reçu le télégramme suivant :

"Les Français résidant à Saint-Miel, Bienne, et la Chaux de-Fonds, réunis à Saint-Miel, au nombre de 163, dans une fête fraternelle en l'honneur de la République, se joignent à leurs compatriotes de Genève et de Lausanne pour témoigner, de nouveau, leur gratitude envers le libérateur du territoire français et lui exprimer le vœu que la Providence le conserve de longues années à la patrie et à la République."

—La souscription pour les inondés du Midi qui avait été ouverte en Suisse a produit 185,000 francs. La Suisse française notamment les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, tiennent la tête de la liste. Genève a donné 56,000 francs, Vaud environ 30,000, Fribourg 25,000, Neuchâtel 20,000. Le Valais est un canton pauvre qui n'a pu faire beaucoup. Le Jura bernois a adressé directement ses envois à l'ambassade de France.

—On écrit de Limoges à la *République française* que des arrestations et des perquisitions ont été faites à l'occasion d'un banquet qui avait réuni, le 4 septembre, un certain nombre de républicains.

Un des convives, M. Lafont, porcelainier, chantait une chanson républicaine, quand tout à coup la police fit irruption dans la salle et l'arrêta, en même temps que M. Leyssarie, rédacteur en chef du *Républicain limousin*, qui se trouvait de passage à Limoges.

Des perquisitions ont été pratiquées le lendemain au domicile de MM. Lafont et Leyssarie, mais elles n'ont amené la découverte d'aucun papier compromettant.

DÉCOUVERTES A ROME. — On lit dans l'*Italie* :

"On vient de faire une découverte d'une haute importance. Tous ceux qui sont entrés à Rome par la voie ferrée connaissent le temple de la Minerva-Medica, la première ruine qu'on trouve à droite en passant les murs d'enceinte. La Société foncière italienne, en faisant exécuter dernièrement quelques travaux, fit mise sur la trace de tombeaux souterrains situés à quatre mètres environ au-dessous du niveau du sol actuel.

On doubla le nombre des ouvriers, on creusa et l'on ne tarda pas à mettre à jour une voie antique flanquée de chaque côté de cellules mortuaires. Ces cellules offraient un grand intérêt, non pas tant à cause de leur belle conservation et de leur rareté, qu'à cause des fresques qui les ornaient et qui les ornent encore. On se trouvait en présence de colombaire remontant vraisemblablement à la République romaine.

"Nos lecteurs savent que les Romains appelaient colombaires les chambres destinées à leurs morts, parce que les ouvertures creusées dans le mur pour recevoir les urnes ressemblaient à celles où ils faisaient couver leurs pigeons. Dans les colombaires situés sur les terrains de la société foncière italienne, chaque ouverture contient deux urnes enfoncées dans le plâtre jusqu'au col.

"Les urnes n'ont rien de magnifique, tant s'en faut : ce sont de simples récipients en terre cuite, de ceux qui servaient alors à renfermer l'huile. Le couvercle, qu'on enlève à l'aide d'un bouton, n'est autre que le vulgaire couvercle de nos marmites modernes.

"Au fond de chaque urne on a trouvé quelques poignées de poudre blanche mêlée de débris d'os : c'étaient les cendres des Romains enterrés en ce lieu. Parmi les cendres étaient les monnaies destinées à payer à Caron le passage du Styx. Particularité extrêmement curieuse et qui révèle un usage inconnu.

"Les cellules, qui ont généralement de 2 à 3 mètres de long sur 2 mètres de large, sont divisées dans le sens de la longueur par un mur ayant 30 centimètres de haut environ. Chaque séparation recouverte d'une voûte contenait un squelette. L'usage de l'incinération n'était donc pas général. Il paraît qu'on ne brûlait que les personnes de qualité.

"Quant aux esclaves, on les enterrait purement et simplement. Les squelettes trouvés seraient donc ceux d'esclaves appartenant à la famille dont les cendres reposent dans les urnes.

"Mais ce qui mérite avant tout d'attirer l'attention dans ces colombaires, ce sont les peintures. Elles donnent une idée de ce qu'était l'art romain, puisque la décoration des tombeaux était si parfaite.

"La voûte que bordent les colombaires mis à jour est encombrée d'objets antiques ayant trait au culte des morts."

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMÈS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Attéricn, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître de poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. BOC, député Maître de Poste Pisquemine, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

F. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Fausse-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICULPI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître de Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELÉRY, Bale St-Louis. (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à *l'Abeille* (édition quotidienne, $16 par an ; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée au Maître de poste.

ADRESSE
Au Peuple de la Louisiane.

C'est aujourd'hui un fait de notoriété que des démarches ont été faites et qu'il s'opère un mouvement tendant à la convocation d'une convention démocratique et à la réorganisation du parti démocrate, et que ce sujet occupe considérablement l'attention du peuple dans tout l'Etat.

Pendant le mois de juillet dernier, après la publication du compte-rendu du meeting à Monroe, j'ai reçu de fréquentes visites de la part de citoyens dont les désirs et les opinions ont droit à être pris en sérieuse considération ; ils me demandaient de réunir le comité central d'Etat du parti démocrate et conservateur, dont je suis président, dans le but de convoquer une convention pour réorganiser le parti démocrate.

Je leur exprimai ma conviction arrêtée que le comité central ne représentait pas le parti démocrate exclusivement et qu'il n'avait ni pouvoir ni autorité pour appeler une convention démocrate. Mais sachant qu'il y avait divergence d'opinion sur ce sujet et que l'on comptait sur une décision de la part du comité, je le réunis dans l'espoir que la plus grande partie des paroisses de l'Etat, sinon toutes, y seraient représentées ; et que la décision du comité réfléchirait les vues et les vœux de la majorité du peuple de l'Etat opposé au radicalisme.

L'assistance n'était pas aussi nombreuse que je l'avais espéré, et plus de la moitié des paroisses n'étaient pas représentées.

J'exposai au comité aussi clairement que possible, les visites que j'avais reçues en vue de la réorganisation du parti démocrate. Un assez grand nombre des membres présents partagèrent mon opinion. Le compte-rendu de la séance a été publié et il suffit de rappeler le résultat constaté dans les résolutions suivantes adoptées par le comité :

1° Que le comité juge inopportun d'appeler une convention, rien n'étant survenu pour rendre cette mesure nécessaire.

2° Que le comité convoquera, au moment opportun, une convention démocrate d'Etat pour désigner les candidats et pour donner aux citoyens opposés au radicalisme l'occasion d'entrer dans les rangs de la Démocratie Nationale dans la campagne de 1876.

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur la portée et l'effet de ces résolutions, il faut observer que motion a été faite de reprendre en considération la première résolution, et qu'elle a été suivie d'une motion adoptée de déposer cette motion sur le bureau, et qu'il y a eu une motion pour effacer dans la seconde résolution les mots "pour désigner des candidats" laquelle motion a été rejetée. De sorte que le comité a résolu de n'appeler qu'une convention qui serait une convention démocrate pour désigner les candidats.

Je me considérai comme lié par cette décision du comité, en ce que :

1° Je n'avais ni pouvoir ni autorité, en aucune capacité officielle, d'appeler une convention ;

2° Qu'il ne convenait pas que moi, président du comité, je misse mon opinion en opposition avec celle du comité ; et que j'appelasse le peuple à agir contrairement à la décision du comité.

Je me suis, en conséquence, abstenu de toute expression publique d'opinion relativement à la tenue d'une convention, préférant que le peuple qui avait déjà pris l'affaire en main, délibérât d'une façon calme et se laissant influencer que par ses vœux et ses opinions et qu'il déterminât pour lui-même l'opportunité d'une convention et le choix du temps et de l'endroit.

On a beaucoup discuté sur mes opinions supposées et des articles de journaux et des lettres nombreuses de diverses parties de l'Etat indiquent que, dans quelques localités, on me croit en faveur d'une convention, tandis que dans d'autres localités on me croit opposé à une convention.

(Le manque de temps et d'espace nous oblige à résumer la fin de l'adresse de l'Honorable R. H. Marr, dont le texte nous a été remis qu'hier.)

L'auteur de l'adresse, après quelques remarques personnelles sur l'importance qu'on veut bien attacher à son opinion, déclare qu'il croit que les circonstances font au peuple un devoir de s'assembler et de délibérer.

Le comité central a décidé de n'appeler de convention que pour la désignation des candidats et cette convention sera une convention démocrate. Cette convention n'aura donc qu'une mission restreinte et elle se réunira trop tard pour faire représenter la Louisiane dans la convention de la Démocratie Nationale qui se réunira en mai.

La lettre rappelle les questions sur lesquelles le peuple doit être appelé à se prononcer en vue de la campagne prochaine.

1 Fera-t-on pour la campagne de 1876 ce que le parti démocrate a fait en 1874, par son représentant, le comité central d'Etat, c'est-à-dire fera-t-on l'appel d'une convention démocrate dans des termes assez libéraux pour embrasser tous les éléments d'opposition au radicalisme ?

2 Les démocrates désirent-ils que leurs représentants au Congrès insistent sur la restauration du gouvernement McEnery, ou acquiescent-ils à l'administration actuelle ?

3 Considérent-ils que le peuple de la Louisiane est tenu de s'abstenir de tous nouveaux efforts pour engager le gouvernement fédéral à retirer son appui à l'usurpation Kellogg ?

4 N'ont-ils rien à dire au sujet de la journée du 4 janvier 1875 ?

5 N'ont-ils aucune protestation à faire entendre contre les lois d'enregistrement et d'élection ?

Ces questions sont d'importance trop vitale pour qu'on les ajourne jusqu'au moment où sera appelée la convention chargée de désigner les candidats. Il ne s'agit nullement de résistance par la force à l'usurpation Kellogg. Personne ne désire mettre en question les motifs ni attaquer l'intégrité de ceux qui ont soutenu le compromis Wheeler.

Personne n'ignore l'importance capitale des questions dont la solution dépend de la prochaine campagne. Le parti radical en Louisiane, déjà complétement organisé, prend toutes les mesures pour se renforcer.

Ceux qui lui sont opposés resteront les bras croisés !

L'objet principal d'une convention doit être de réorganiser le parti démocrate et de nommer un comité central d'Etat qui sera chargé d'inaugurer et de conduire la campagne de 1876, et de choisir les délégués à la Convention nationale démocrate.

Une des objections présentées contre l'appel immédiat d'une convention est la différence des opinions sur certaines questions. Mais si on attend qu'il n'y ait plus de divergences d'opinion, on attendra toujours. L'objet d'une convention doit être précisément de faire connaître les différences et de les ajuster.

L'adresse se termine par un appel au peuple pour qu'il délibère avec calme et qu'il se détermine d'après le bien de l'Etat, et pour qu'il choisisse pour le représenter à une convention, s'il est décidé à en tenir une, des hommes éprouvés qui représentent réellement ses vues et ses sentiments, au jugement, à la sagesse, à la prudence et à l'honneur desquels le peuple puisse confier son existence, sa liberté, son honneur.

L'adresse est signée :

R. H. MARR,
Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1875).

Nous enlessons cordialement et expressément l'adresse de l'Honorable R. H. Marr, publiée ci-dessus ; et appréciant la nécessité impérieuse d'une harmonie complète dans l'Etat, nous recommandons que le comité central d'Etat du parti démocrate-conservateur soit invité à se rassembler de nouveau et à se joindre au mouvement du peuple et à ajouter sa voix à la voix du peuple pour une convention qui sera tenue à la Nouvelle-Orléans le 22 novembre 1875.

H. D. Ogden, E. Jno. Ellis,
John McEnery, B. F. Jonas,
Edw. Booth, J. Dick son Bruns,
Albert Voorhies, D. W. Brickell,
T. C. Ellis, P. Maloche,
L. A. Wilz, Alfred Roman,
Chas. Roman, W. B. Koontz,
Sam. Choppin, James Lingan,
J. E. Austin, Eugène Waggaman,
I. W. Patton, A. A. Maginnis,
A. W. Hyatt, Louis St. Martin,
J. A. Gilmore, John G. Monroe,
J. Aldige, Wm. Woelper,
John J. Mellon, Charles Byrnes,
P. L. Bouny, M. P. Ducros,
Chas. Cavanac, N. A. Liambias,
Wash. Marks, Léon Queyrouze,
M. B. Brady, W. J. Hammond,
John Tobin, Page M. Baker,
J. F. Barthelemy, E. F. Moton,
Francis A. Fergusot, W. H. Allen,
G. Pascal, E. P. Southmayd,
Geo. W. Dupré, E. L. Jewell.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
DIMANCHE 26, SEPTEMBRE ET PENDANT LA SEMAINE,
Représentation tous les soirs.
Matinées les MERCREDIS et SAMEDIS.
Grande comédie musicale
LES MIMIQUES,
Complétement transformée, avec chants nouveaux, danses de caractère, acrobatie, etc.
Aussi airs tirés des opéras bouffes d'Offenbach : La Fille de Mme Angot, Chilperic, Giroflé Giroflà et Mme l'Archiduc
DIMANCHE 3 Oct.—Les TROUBADOURS de Salisbury.
28 sept—1m

LOUISIANA
ÉQUITABLE
LIFE
INSURANCE COMPANY,
AU COIN DES RUES
GRAVIER ET CARONDELET,
NLLE-ORLÉANS.

La demande de patronage repose sur les faits suivants :

C'est une compagnie locale dont la charte a été accordée par l'Etat de la Louisiane ; sa fondation date de huit ans ; elle a traversé de grandes épidémies, de grandes paniques et a fait face à toutes ses obligations ; sa réserve actuelle est une garantie pour chacun des porteurs de polices ;

Elle est dirigée par nos propres citoyens, et ses fonds étant sagement placés au Sud, elle vient en aide à nos différentes entreprises. Tel n'est pas le cas avec les compagnies étrangères qui, tous les ans, nous enlèvent des millions de piastres qu'elles investissent au Nord et privent le peuple des avantages qu'il retirerait, d'une assurance à ÉQUITABLE, compagnie locale.

La compagnie LOUISIANA ÉQUITABLE n'établit pas de distinctions au préjudice des habitants du Sud en exigeant des taux extra à l'instar d'un grand nombre de compagnies du Nord ; ses conditions sont les mêmes pour les deux sections lorsque les garanties sont bonnes.

Elle agit avec libéralité et règle promptement. Les citoyens n'ont qu'à gagner en s'adressant à une compagnie locale où ils peuvent faire tous les changements et conclure tous les arrangements qui leur conviennent.

Elle est mutuelle ; les porteurs de polices participent aux bénéfices.

Elle indique dans ses imprimés, des polices qui ne sauraient être forfaites et permet aux assurés de voyager et de résider hors de cette partie quelconque des Etats-Unis et de l'Europe.

Les personnes qui ignorent le système d'assurance sur la vie croient généralement, mais à tort, que plus l'actif d'une corporation est fort, plus elle est à même de faire face aux pertes. Nous le répétons—c'est à tort ; une compagnie dont l'actif est d'un million de piastres, et le passif d'un demi million est bien plus solide que celle dont l'actif est de vingt millions et le passif de vingt-un millions.

La chose la plus importante pour un assuré est de savoir que la compagnie qui l'assure est bien dirigée. De petites opérations bien dirigées sont de beaucoup plus sûres que les grandes mais folles transactions.

L'actif considérable de nombreuses compagnies du Nord représentent leurs dettes et non leur solvabilité ; celle-ci dépend de leur actif proportionnellement à leur passif.

La compagnie LOUISIANA ÉQUITABLE a payé dans les huit dernières années, plus d'un quart de million de piastres à des veuves et à des orphelins.

Si vous cherchez l'HONNETETÉ et la SURETÉ.

Assurez vos jours au LOUISIANA ÉQUITABLE INSURANCE COMPANY, organisation locale, dont voici les directeurs :

SAMUEL MANNING TODD, président,
WM. B SCHMIDT, vice-président,
R. W. OGDEN, second vice-président et directeur,
WM. HENDERSON, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. THOMSON, E. B. BRIGGS,
HENRY ABRAHAM, W. B. SCHMIDT,
DAVID WALLACE, JOHN J. ADAMS,
J. B. CAMORS, CHAS. CHAFFE,
B. T. WALSHE, JOHN HENDERSON,
R. W. OGDEN, JAS. I. DAY,
E. A. TYLER, E. W. FAIRCHILD,
GEO. A. FOSDICK, HENRY M. PAYNE,
J. W. STONE, S. B. NEWMAN,
ALEX. MARKS, JOHN H. PIKE,
H. J. VOSE, J. B. LALLANDE,
3 sept—1m

FACTORS AND TRADERS'
INSURANCE COMPANY,
37 ..... rue Carondelet 37
Actif, 30 avril 1875 : $1,486,215 88

Cette Compagnie émet des polices contre les risques de
Feu, de Rivières et de Mer
aux taux les plus bas du tarif.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire

DIRECTEURS.

Moses Green 2ood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lyle Lyon
Samuel E. Moore, Wm. C. Raymond,
I. L. Warren, Jas. S. Prestidge,
E. T. Buckner Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelon,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm. J. Behan,
B. F. Eschleman.
5 sept—1m

Lager de la Nouvelle-Orléans.
CASPAR LUSSE,
Aux Nos 476 & 478 de la rue de Chartres
ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'il vient d'acheter une immense quantité pour la fabrication du LAGER BEER, il s'offre à vendre, à meilleur marché que ne se vendent les autres marques, de la bière faite ici qui égale toutes celles qui se fabriquent au Etats-Unis. 16juin—3m

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. RENNER, caissier.
LIEU dépôts faits par les femmes mariées et mineurs enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité ou émancipation. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà ; elle alloue un intérêt de 5 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.
Tous les dépots sont payables sur demande.
1er MARS—1 an

Meubles! Meubles!

Maison établie en 1840.
Jos. B. Hubbard
Au No 122, rue des Remparts.
Coin de la rue Perdido.
FABRICANT
DE
MEUBLES
ET
MARCHAND
DE
Tapisserie,
Matelas,
Matelas à ressort,
Plumes, &c.
de toute espèce.
Il continue sa liquidation.
SA DEVISE EST :
"Bon marché, mais comptant, invariablement."
Meubles de salon, faits par lui-même, de tous les genres et à
Très bas prix.
Causeuses, ottomanes, berceuses, sofas, &c., &c.
Glaces françaises, étagères, tables de centre ; pupitres et secrétaires de dames pour le salon, chaises de fantaisie.
JOSEPH B. HUBBARD,
AU COIN DES
Rues Remparts et Perdido.

LOTERIE.

OCCASION RARE.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE
DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le SAMEDI,
25 Décembre 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000 !
Un lot à chaque six billets !
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR !
Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtres de la ville. Il sera accompagné d'un
Grand Concert Promenade
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS.
VOYEZ LE PLAN !
PLAN EXTRAORDINAIRE !
20,000 BILLETS A $50.
LISTE DES LOTS :
Un gros lot $100.000
1 lot 50.000
1 lot 20.000
1 lot 10.000
2 lots de $5000 ..... 10.000
4 lots de $2500 ..... 10.000
20 lots de $1000 ..... 20.000
50 lots de $500 ..... 25.000
1200 lots de $100 ..... 120.000
3000 lots de $200 ..... 100.000
LOTS D'APPROXIMATION :
100 lots d'approximation de $200 ..... 20.000
100 lots d'approximation de $100 ..... 10.000
100 lots d'approximation de $75 ..... 7.500
TOTAL : 3580 lots (en or) s'élevant à ..... $352,500.
PRIX DES BILLETS :
Billet entier 50 00
Demi-billet 25 00
Dixième de billet 5 00
Vingtième de billet 2 50
En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS,
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, tous les villes et tous les villages de l'union.
On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSÉES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
15mai—1

Avez-vous besoin d'argent ?
ADRESSEZ-VOUS à l'encaisseur Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'homme et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.
Abonnement au cabinet de lecture, $1. par mois. On se rend à domicile. Entrée Dauphine.
J. BEGON.
16 fév—1 an & 1.74 coin Dauphine et St-Louis

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS WILTSHAW Trésorier Tous les 6 mois—1an

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste ; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des traités de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France. Office, 112 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne. Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 3 heures.
Chaussures.
L'ouvrier et entrepreneur fabricant de bottes et de souliers,
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.
ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qui y a été connu dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail ; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.
Prix : $4.50 la douzaine en peau de chevreau, ma... $5.50
Prix : $4.50 la douzaine en peau de veau, ma... $4.50
Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu lui pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est intérieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.
13mai—1an
H. CABAUD.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153 ..... Rue Royale 153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 20 rue St-Charles.
PIERRE PAVIA,
INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT ... Chaussures à Vis en tous genres. Garanties indévisables.
Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.
30 avril—1an

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir des demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais existant à l'est au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
11 sept—1an EDGAR LARUE.

MM. JULEST RIOS, et associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du "Fountain of Hitera, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, l'ayant pas encore eu le temps de faire faire imprimer. Mais ils trouveront la véritable et authentique New Foundind Bitters, préparée par MM. RIOS & JULES TALBOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle Orléans.
Exemple ..... Jos. P. Tall & Co., Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas
AU PUBLIC.
Aux personnes qui souffrent de Rhumatismes et de Névralgies,
Témoignage.
NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Turgis ewrs, et avons trouvé, en pratique, mentionnée dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir à la personne qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.
Voir l'annonce.
James Regan, propriétaire des écuries du No de la rue Baronne.
Stephen Kramm, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Rocmer, propriétaire du magasin seller de No 241 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bihler, grocer, coin des rues Ceo. Taylor et Nassau.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 268 rue du Camp.
A. J. Wicks, 102 rue St-Ann.
Capt. Wm. Chadwick Harrison, 402 rue Dryades.
Eugène Kraft, propriétaire du Pelican Brewery, No 242 rue Villiers.
George Steuenbarol, 108 rue Villiers.
W. A. Rowalski, 198 rue Tchoupitoulas.
Jean Dupratz, 96 rue Gaynide.
Capt. Jas. A. Sylvester, 343 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 31 rue Magazine.
Mme E. Beauvrault, sage-femme, 224 rue du Camp.
H. H. Finerar, jauger en chef de la Douane des E. U.
O. T. Thoman, grocer, 264 rue des Magasins.
16 mars—1an
Aux personnes qui souffrent de rhumatismes
Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHUMATIC MIXTURE" sûr remède pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et le plus souvent, guérit.
J'ai vendu depuis quelque temps des milliers de bouteilles en Louisiane et à la Nlle-Orléans, et à l'heure où je vends ces remèdes merveilleux et, je n'ai de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir un résultat. Le "MIXTURE" ne guérit pas le rhumatisme et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la vue et qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est bien triste que je fais part de ma découverte si tard, cependant, depuis quinze ans je n'ai pas vendu de bouteilles. Je vous ai indiqué les noms de personnes qui ont reçu leur délivrance.
M. Jurgensen a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fait ses personnes qui ont traitées, et qu'il montrera à quiconque en demandera.
A vendre par
W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magazine et Thalie, Nlle-Orléans Lne.
Seul ... 1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LABUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1864.
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. ENOTZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS :
J. Armbruster J. Kohn, R. F. Theurer,
G. H. Braughn, Geo. Binder, P. Thormschlen,
H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel,
C. Del Bondio, H. Oerling, Frank Vatter,
P. W. Dielmann, H. Schwartz, J. J. Wecketling
A. Glaser, L. Heder, J. A. Weberr,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier,
J. Hassinger, H. Schulta, P. M. Ziegler.
8 janv—1an

Le grand Remède anglais.
Le baume de Syricum et les pilules toniques.

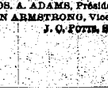

LA FAIBLESSE DES NERFS.
Quoique obscure que soit la cause qui contribue à ruiner la santé, la faiblesse des nerfs—maladie dont près de la moitié de la population adulte est victime—nous enlève, jour et nuit, pour si d'année en année la triste certitude que les affections nerveuses, depuis la névralgie la plus légère, jusqu'à
L'abattement, l'épilepsie ou les crises,
augmentent avec une rapidité effrayante.
Il n'y a pas de remède qui triomphe aussi vite de l'épilepsie ou des crises que le baume de Syricum et les pilules toniques.
Les maladies des reins
et d'autres maladies cedent au baume de Syricum et aux pilules toniques
Si les parties aqueuses de notre nourriture restent dans le corps, il en résulte de graves effets. Les mots ne sauraient donner une idée des souffrances de ceux qui sont atteints de maladies des reins : la gravelle, l'inflammation de la vessie et des membranes délicates des organes urinaires sont les conséquents du séjour de l'eau dans le corps.
L'ivrognerie.
Le baume de Syricum et les pilules toniques sont les seuls remèdes dont l'expérience a démontré l'efficacité pour les personnes qui ont abusé des liqueurs alcooliques ; de dét